



Conseil de l'emploi et de la formation

Réunion plénière n°10
Ordre du jour

Mercredi 3 avril 2024

- 13h30 *Accueil des membres (INSEP – Zone Sud – Complexe Christian d'Oriola – Salle « Londres 2012 »)*
- 14h00 Ouverture de la 10^{ème} séance plénière du CEF, par Fabien CANU, directeur général INSEP
Propos introductifs : Jean-Roch GAILLET (DG IFCE) et Michel CHAUVEAU (Pdt. CEF)
- 14h30 La vie d'un/une sportif/ve de haut niveau à l'INSEP, par Patrick ROULT, chef du pôle haut niveau
- 15h10 Le réseau Grand INSEP (et implication de l'IFCE dans ce réseau), par Howard VAZQUEZ, chef de la mission Grand INSEP, et Florence MÉA (DGA IFCE)
- 15h30 Le rôle de la FFE dans le développement du sport de haut niveau (SHN) dans les sports équestres et l'appui de l'IFCE – Davy DELAIRE (FFE) et François HUOT-MARCHAND (IFCE)
- 16h30 Visite des principales installations de l'INSEP (*INSEP – Zone Sud – Complexe Christian d'Oriola*)
Encadrement de la visite par un sportif de l'INSEP
- 19h30 Dîner convivial (dans le hall central du *Complexe Christian d'Oriola*)
- 21h00 Hébergement (INSEP)

Jeudi 4 avril 2024

- 8h00 Petit déjeuner (à partir de 8h – restaurant de l'INSEP ou salle « Londres 2012 »)
- 9h00 I - Ouverture de la réunion du CEF, par Michel CHAUVEAU
- 9h05 – 9h30 II - Point d'actualité OMEFFE par Françoise CHASTANET ou Julia JOLY
- 9h30 – 10h III - Décompte des emplois par Françoise CHASTANET
- 10h – 10h30 IV - Résultats d'étude des artistes équestres par Julia JOLY – Suites (débat)
- 10h30 – 11h V - Formation des artistes équestres : Farteq par le Pôle formation professionnelle IFCE et SNAE
- 11h00 La place et le rôle du médical et de la science au service de la performance par Bertrand DAILLE, chef du pôle de la performance, Gaël GUILHEM, directeur du laboratoire sport, expertise et performance (SEP) et le Dr Sébastien LE GARREC, chef du pôle médical) - Visite du plateau technique du laboratoire SEP (bâtiment C), puis du service masso-kinésithérapie (bâtiment G – Zone Nord)
- 12h00 *Déjeuner* (Restaurant de l'INSEP – Zone Nord)

- 13h00 Reprise des travaux du CEF
INSEP – Zone Sud – Complexe Christian d’Oriola – Salle « Londres
- 13h – 13h30 VI - Médiation équine: où en sommes-nous ? Par Patrice ECOT (IFCE) et invités (Carole YVON-GALLOUX pour la FFE et Sophie PEIGNIER pour le SIPME¹)
- 13h30 – 13h50 VII - Rénovation des formations du MASA - Traction animale – DGER et Florence DELISLE (IFCE)
- 13h50 – 14h20 VIII - Présentation de la nouvelle convention collective par Michel DAVID (CPNE-EE), Mathias HEBERT (GHN), François-Xavier de CHEVIGNY (AEDG)
- 14h20 – 14h50 IX - Transport de chevaux accidentés – Projet de création d’un groupe de travail (débat) Alexandra DUBIEF (IFCE) et Nathalie BLANC (CNOV)
- 14h50 – 15h00 *Pause*
- 15h00 – 15h30 X - Quelles limites à la formation à distance pour les métiers du cheval ? Par Michel DAVID (CPNE-EE)
- 15h30 – 16h00 XI - Réforme du dispositif VAE. Par Sabine DUALÉ (IFCE)
- 16h00 – 16h30 XII - Santé et carrière: le cas des enseignants d’équitation par Tanguy DERUMAUX (Cresco²)
- 16h30 Fin des travaux du CEF

%%%%%%%%

Liste des documents de séance :

- **Actualisation du décompte emploi de la filière équine** – Point III de l’O.J. – p. 3
- **Étude sur le métier d’artiste équestre en France métropolitaine** – Point IV de l’O.J. – p. 7
- **Présentation de l’étude Artiste équestre (FArtEq)** – Point V de l’O.J. – p. 9
- **Projet « Certification traction animale »** – Point VII de l’O.J. – p. 10
- **Transport de chevaux malades ou accidentés** – Point IX de l’O.J. – p. 12

%%%%%%%%

¹ Syndicat interprofessionnel de la médiation équine

² Centre de Recherches Sciences Sociales Sport et Corps

CEF du 4 avril 2024 – Point III de l’O.J.

Rapporteure : Françoise CHASTANET

État d’avancement au 18 mars 2024

Actualisation du décompte emploi de la filière équine

Contexte :

En 2018, les observatoires de l’IFCE ont estimé les emplois liés au cheval en France. Parmi les 66 000 personnes en activité principale générées par le cheval, 7 sur 10 sont en lien direct avec la production et l’utilisation du cheval (établissements équestres, élevages et écuries d’entraînement de chevaux de courses).

En octobre 2022, le conseil de l’emploi et de la formation de la filière équine confirme le besoin d’actualiser le décompte des emplois. Ce projet partagé entre l’Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC) et l’Observatoire des Métiers, de l’Emploi et des Formations Filière Équine (OMEFFE) a démarré en avril 2023. La mise à jour de ces chiffres va bénéficier d’une méthodologie réactualisée pour cette édition, compte tenu de l’accès à de nouvelles données obtenu par l’IFCE suite à son habilitation par le Comité du secret statistique en 2021. Toute l’équipe des observatoires de l’IFCE est plus ou moins sollicitée pour ce projet.

En parallèle, l’Établissement public FranceAgriMer et le Réseau Mixte Technologique agréé par le Ministère de l’Agriculture (RMT Filarmoni) engagent la réalisation une quantification des emplois directs et indirects liés à l’agriculture en France. En terme de méthodologie et de partage de connaissances, l’IFCE s’associe à ce travail pour représenter la filière équine et être comparable.

I. Pilotage de l’étude

Un Comité de pilotage de l’étude s’est réuni le 11 juillet 2023 afin de partager la méthodologie envisagée. La présentation est disponible [ici](#).

Les membres ont ensuite été sollicités au fil de l’eau pour nous aider et nous appuyer dans le recensement des structures et les estimations des emplois. Des partages de données ont été réalisés ou sont en cours avec certains (Cf. ci-après).

* membres du comité de pilotage: AEDG, AFASEC, ANAA, CNOV, CPNE-EE, FCC, FFE, GHN, Hippolia, SHF, SFET.

II. Travaux méthodologiques

1. Les emplois décomptés

Deux types d’emploi seront décomptés : les emplois directs et indirects avec la filière équine.

Les emplois directs sont ceux en lien avec les producteurs et utilisateurs de chevaux, avec la volonté de couvrir les 5 secteurs d’activité suivants : élevage, entraînement courses, établissements équestres, traction équine, artistes équestres.

Les emplois indirects regroupent des secteurs d’activité plus ou moins dépendants de la filière équine. Par exemple, on retrouve les secteurs d’activité de la santé animale, de l’alimentation animale, de l’enseignement et recherche, de la génétique, de la logistique, de la viande, de la

gestion des co-produits, des administrations, développement et représentation politique, de la distribution, les fournisseurs d'équipements, matériels et bâtiments, les services divers.

Pour chacun de ces secteurs d'activité, en s'inspirant des travaux réalisés par le secteur agricole, il serait intéressant d'estimer le niveau de dépendance des acteurs ou groupes d'acteurs identifiés. Pour les emplois indirects, il serait ainsi possible d'estimer les emplois très, assez ou peu dépendants de la filière équine. Le lancement de ces travaux complémentaires sera à valider à l'issue des résultats du décompte des emplois.

2. Deux méthodes pour décompter les emplois : bases administratives et estimations

Le décompte 2023 s'appuie autant que possible sur les données disponibles via le Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). Le CASD contient des données sociales et fiscales issues des déclarations administratives des entreprises. Le décompte « emploi » valorisera essentiellement les données sociales, les données fiscales étant traitées dans le cadre du panorama économique de la filière. Les bases de données accessibles concernent autant les profils salariés que les profils non-salariés, du régime de protection sociale agricole et général.

En 2023, une analyse des notices des bases a été effectuée pour identifier les variables utiles au décompte. Cette analyse a permis ensuite de définir les modes de calcul des indicateurs (nombre de personnes, ETP salariés et leurs déclinaisons).

Le décompte des emplois sera ainsi réalisé en 2 temps :

1. Une cartographie des secteurs d'activité avec un recensement des acteurs et structures. Les structures seront classées selon leur spécialisation en lien avec la filière équine. Elles seront dites :
 - spécialisée si l'activité de l'entreprise ou d'un de ses établissements est majoritairement dans le cheval. Pour ces structures, il sera nécessaire de leur attribuer un SIREN (voire un SIRET) pour permettre les appariements avec les bases administratives.
 - non spécialisée dans le cas contraire, à partir des informations disponibles dans les sources administratives ou professionnelles, sinon à dire d'expert.
2. Le décompte des emplois s'opèrera ensuite de 2 manières :
 - *via* les bases administratives pour les structures dites spécialisées
 - ou *via* des enquêtes ou estimation pour les structures non spécialisées.

III. Recensement des acteurs et des structures

Afin de recenser les acteurs de la filière équine, sont mobilisés :

- les fichiers d'entreprises du décompte emploi précédent
- des listings de structures collectés auprès de la FFE, de France Galop, du Trot, de la SHF, de France énergie animale, d'Hippolia et du CNOV, au travers de conventions de partage de données visant à constituer un nouveau système d'informations socio-économiques sur les entreprises équines (Panorama économique).
- des listings via des recherches internet ou des entretiens avec des experts
- une enquête en ligne complémentaire lancée en janvier 2024

Concernant les listings qui permettront de décompter les emplois **indirects** :

Le recensement est quasi finalisé. Pour chaque acteur, une spécialisation a été attribuée et une recherche de SIREN a été réalisée. A ce jour, environ 4700 structures ont été traitées. Suite aux appariements avec les bases du CASD, 790 employeurs spécialisés ont été ainsi repérés.

À ce jour, il reste à traiter les structures recensées *via* :

- l'enquête en ligne lancée en janvier 2024 ;
- la convention de partage de données avec le CNOV ;
- le listing d'Hippolia, notamment les fournisseurs d'équipements.

Concernant les listings qui permettront de décompter les emplois **directs** :

En 2023, ce sont plus de 4 500 employeurs qui ont été repérés pour les secteurs de l'équitation (à partir des listings de la FFE), du galop (à partir des listings de France Galop) et de l'élevage Sport (à partir de la base IFCE-SIRE). Les listings du Trot, de la SHF et de France énergie animale ont été transmis à l'IFCE en janvier-février 2024, ils sont en cours de traitement (attribution de SIREN compte-tenu de la non exhaustivité d'enregistrement des SIRET dans les bases professionnelles).

IV. Décompte des emplois

Pour les structures spécialisées, le programme d'appariement et de production des indicateurs d'emplois à partir des bases sociales administratives disponibles sur le CASD a été développé par l'OESC. Des premiers résultats sur l'année 2021 ont été exportés du CASD début mars 2024 pour quelques secteurs ou groupe d'acteurs. Le respect du secret statistique à l'export nous contraint d'adapter le niveau de détail possible des résultats et de regrouper certaines activités de notre cartographie initiale.

Pour les structures dites non spécialisées, les enquêtes ou estimations ont été lancées au fur et à mesure des clôtures de listings. Ce travail est long car il implique pour chaque groupe d'acteurs la réalisation d'enquêtes ou la prise de contact avec des experts afin d'estimer les emplois.

Des premiers résultats (provisoire) sont disponibles pour les secteurs d'activité suivants :

- Organisation de la filière
- Viande
- Coproduits
- Recherche et Formation
- Santé animale mais uniquement pour les maréchaux ferrants.

Ces premiers résultats sont provisoires car certaines structures seront en doublon et ne seront comptées que dans un seul secteur, une fois le décompte clôturé.

L'ensemble des autres secteurs est toujours en travaux avec une finalisation du décompte attendue pour cet été.

Dates Clés :

Avril 2023 : Lancement du projet

28/04/2023 : COPIL lancement RMT FILARMONI décompte emploi agricole

07/06/2023 : Point Hippolia pour convenir des modalités des échanges de données

20/06/2023 : Echanges avec IDELE/Christophe Perrot sur la méthodologie du décompte des emplois agricoles directs

11/07/2023 : 1^{er} COPIL de l'étude avec les partenaires

12/09/2023 : Echanges avec IDELE/Abdel Osseni et Boris Duflot sur méthodologie du décompte des emplois agricoles indirects

17/10/2023 : Groupe de travail avec le CNOV/Nathalie Blanc pour cartographier les groupes d'acteurs du secteur de la santé animale, pour lancer une convention de partage de données (listing vétérinaires, ostéopathes et dentistes) et estimer les emplois.

29/09/2023 : Signature de la convention de partage de données avec HIPPOLIA

8/11/2023 et 9/01/2024 : Réception du listing d'HIPPOLIA

16/01/2024 : lancement d'une enquête en ligne de recensement complémentaire

6/03/2024 : Premiers résultats à consolider

%%%%%%%%

CEF du 4 avril 2024 – Point IV de l’O.J.

Rapporteure : Julia JOLY

État d’avancement au 22 mars 2024

Étude sur le métier d’artiste équestre en France métropolitaine

État d’avancement 2023

La réalisation de cette étude a été validée par le CEF en octobre 2022. Elle a été commandée par le Syndicat National des Artistes Équestres et la Fédération Française d’Équitation. Une convention tripartite a ainsi été signée entre le SNAE, la FFE et l’IFCE.

L’objectif était de faire un état des lieux quantitatif du métier d’artiste équestre en France métropolitaine : savoir qui exerce ce métier, comment, les problématiques rencontrées par les artistes et les leviers possibles d’amélioration.

La réalisation de cette étude comportait deux phases :

- Phase I : un recensement des artistes équestres *via* un court questionnaire, pour savoir combien ils sont et collecter un premier niveau d’informations sur les conditions d’exercice de l’activité ;
- Phase II : un questionnaire plus approfondi visant à analyser la diversité et les difficultés d’exercice du métier. Cette seconde phase était conditionnée au bon déroulement de la phase I.

Nous avons obtenu 215 réponses exploitables au questionnaire de recensement, qui a été largement diffusé par l’IFCE et les membres du comité de pilotage (janvier-février 2023). En parallèle, une liste des artistes équestres a été dressée à partir de recherches sur internet et sur les réseaux sociaux et avec l’aide du SNAE et de la FFE, qui concluait à ce moment de l’étude à un minimum de 500 artistes équestres en activité.

Nous avons également réalisé 33 entretiens avec des artistes (janvier-mars 2023). Ceux-ci nous ont permis de recueillir des informations qualitatives complémentaires et de réaliser le second questionnaire d’approfondissement.

Ce travail a été mis en suspens entre février et début mai 2023 car les échanges avec les partenaires, et notamment la FFE, interrogeaient sur la volonté de poursuivre cette étude dans le cadre d’un partenariat conforme à l’esprit et aux termes de la convention tripartite signée en amont de l’étude.

Lors du CEF d’avril 2023, il a été rappelé à la FFE que l’IFCE et le SNAE étaient en attente d’une position officielle quant à la poursuite de sa participation aux travaux, la confirmation de l’engagement de toutes les parties conditionnant le lancement de la phase II.

Suite à cette relance, le 10 mai, l’IFCE a reçu un courrier de la FFE affirmant la poursuite de l’étude. Un comité de pilotage de fin de phase I a donc pu se tenir le 16 mai, au cours duquel ont été présentés les résultats du recensement, une synthèse des entretiens menés auprès des artistes équestres et la méthodologie de la phase II de l’étude.

À partir du 7 juillet, le second questionnaire d'approfondissement a été diffusé par l'IFCE aux artistes équestres et aux employeurs d'artistes équestres dont l'adresse e-mail a pu être récoltée lors de la première phase de l'étude (450 adresses). Des relances par mail ont été envoyées le 10 août et le 13 septembre. Comme lors de la première phase, ce questionnaire a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux de l'IFCE et sur son site internet. Les membres du COPIL se sont également engagés à le diffuser auprès de leurs contacts.

État d'avancement 2024

Le questionnaire a été clôturé fin septembre. 171 réponses exploitables ont pu être analysées. Les participants ont permis de compléter le recensement des artistes équestres, qui s'élève à présent à 600 artistes, amateurs comme professionnels, exerçant en France métropolitaine.

Les résultats ont été présentés au COPIL en décembre 2023, puis au public lors du salon Cheval passion de janvier 2024.

L'étude est à présent achevée et entre en phase de diffusion des résultats. Le rapport est en cours de rédaction et devrait pouvoir être diffusé fin avril 2024. D'autres supports de diffusion sont également prévus au cours de cette année :

- Une webconférence (20 juin 2024),
- Un podcast « Parlons cheval » (début septembre 2024),
- Une infographie (avant l'été 2024),
- Une vidéo courte (avant l'été 2024),
- L'actualisation de la fiche métier équipédia « Cavalier de spectacle équestre ».

%%%%%%%%

CEF du 4 avril 2024 – Point V de l’O.J.

Rapporteure : Barbara LOUP

État d’avancement au 22 mars 2024

Présentation de FArtEq (Formation Artistes Équestres)

L'artiste équestre évolue dans un univers toujours en mouvement qui suppose de se dépasser, d'innover, de s'adapter à des situations nouvelles, de construire de nouvelles compétences afin de permettre une montée en puissance de sa maîtrise artistique (et) équestre.

En 2018, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, sollicité par l'Association pour le Développement et la Promotion des Artistes Équestres désireuse d'accompagner la professionnalisation des artistes, a lancé un projet de recherche en collaboration avec le LIRDEF (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Éducation et Formation, Université de Montpellier).

Ce projet de recherche a permis de faire naître une formation prototype se voulant structurante tout en laissant toute sa place à l'expression de la créativité et concourant à la performance économique de l'entreprise d'art équestre et à la préservation de ses emplois.

L'objectif de cette formation est de favoriser la pleine expression du potentiel des artistes équestres, afin de favoriser leur employabilité au travers du renforcement et de la diversification de leurs compétences. Et afin qu'ils puissent, au côté des danseurs, des gens de théâtre, des circassiens, etc., construire la place qu'ils méritent sur la scène des métiers d'Art.

La Formation FArtEq est portée par l'IFCE – site du Haras National d'Uzès en partenariat avec l'association sportive A.N.T. Avignon spécialisée dans la pratique de la gymnastique et des arts du cirque. Elle s'adresse à des artistes équestres professionnels ou futurs professionnels ayant déjà une expérience de spectacle ainsi qu'un projet professionnel et artistique.

Cette formation s'est progressivement structurée et son format est aujourd'hui stabilisé. D'une durée totale de 245 heures, elle comprend 7 semaines de formation collective (une semaine par mois), 10 heures de tutorat et 40 heures de formation spécifique, individualisée et adaptée au projet de l'artiste.

Elle s'articule autour de 4 blocs de compétences : « L'homme pensant, réalisateur de numéros », « L'homme et le cheval artistes », « L'homme et le cheval athlètes » et « L'homme gestionnaire et communiquant ».

Depuis 3 ans, 16 stagiaires ont été accueillis en formation : 13 femmes et 3 hommes âgés de 21 à 55 ans.

Un transfert progressif de la formation vers L'Association de Formation Professionnelle des Artistes Équestres (AFP AE) est envisagé et devrait débiter en 2024/2025.

CEF du 4 avril 2024 – Point VII de l’O.J.

Rapporteurs : DGER & Florence DELISLE

État d’avancement au 24 mars 2024

Projet « Certification traction animale »

Demande remontée du terrain des professionnels auprès du président du CEF :

- Réfléchir collectivement et écrire un volet complémentaire du «Certificat de Spécialisation Utilisation et Conduite d’Attelages de Chevaux» dans les domaines de la viticulture, du débardage, du maraîchage et entretien des espaces naturels.

Présentation de Juliette MOS lors du CEF le 6 avril 2023 :

- Du groupe de travail,
- Des problématiques rencontrées et
- Du besoin de définir une stratégie de travail du groupe.

Réunion du groupe de travail le 2 octobre 2023 :

- Préparation de la présentation du CEF du 4 octobre 2023.

Présentation de Juliette MOS lors du CEF le 4 octobre 2023 :

- Les cursus existants.
- Les éléments constitutifs d’une certification.
- Quelques éléments de contexte (nombre de professionnels, différentes activités, les performances économiques).
- Le travail à réaliser (cibler les besoins, harmoniser les pratiques en formation).
- Les différentes hypothèses de certifications à envisager et pouvant répondre à ce besoin.

Réunion du groupe de travail le 17 octobre 2023 :

- Divers scénarii envisagés et leurs atouts/contraintes.
- Solution qui semble plébiscitée : la rénovation du CS débardage.
- Deux axes de travail à initier (rédiger un argumentaire auprès du MASA pour rénover de CS Débardage, trouver des appuis politiques pour soutenir ce choix).

Réunion au MASA (DGER) le 26 février 2024 :

- Le MASA, qui doit redéposer un nombre conséquent de certifications auprès de France compétences, a entendu le besoin d’avoir une certification concernant la traction animale.
- Il a donc décidé d’engager la rénovation du CS UCAC et d’y intégrer les activités liées à la traction équine.

Réunion du groupe de travail le 15 mars 2024 :

- Rappel de ce qui s'était dit lors de la dernière réunion (octobre 2023).
- Information concernant la réponse du MASA qui engage la rénovation du CS UCAC en y intégrant les activités liées à la traction équine.
- Description des différentes étapes de cette rénovation et de l'implication du groupe sur la première partie concernant la Fiche Descriptives des Activités (référentiel d'activités).
- Demande auprès du groupe de travail de fournir les données statistiques qui pourraient permettre de mieux cerner le contexte, et de fournir la liste des professionnels des activités de la traction qui pourraient être interrogés et permettre ainsi de mieux décrire ces activités et les situations professionnelles significatives.

%%%%%%%%

CEF du 4 avril 2024 – Point IX de l’O.J.

Projet de création d’un groupe de travail

« Transport de chevaux malades ou accidentés »

Présentation par Alexandra DUBIEF et Nathalie BLANC

Pour information, avis et suite à donner**Contexte :**

L’IFCE a été sollicité par une société de transport d’équidés qui intervient notamment pour des transports d’équidés en situation d’urgence ou accidentés. Leur demande première était un accompagnement à la mise en place d’un référentiel de formation autour de cette thématique.

Cette entreprise possède une ambulance pour chevaux avec portique et civière permettant de faire voyager les équidés debout ou couchés.

Lors d’un échange avec le gérant, il a été identifié que cette demande s’étend au-delà d’un simple référentiel de formation. En effet, cette entreprise souhaiterait intervenir de manière plus encadrée (exemple restant à préciser : réglementation, assurances professionnelles...),

Elle souhaiterait également avoir des préconisations sur le mode de transport recommandé (debout ou couché) pour les équidés en fonction des situations rencontrées. Néanmoins, la présence, l’intervention ou le conseil avisé d’un vétérinaire préalable à la prise en charge des équidés blessés est indispensable.

Avis du CNOV :

Suite à cette sollicitation, l’IFCE est entré en contact avec Nathalie BLANC représentante du CNOV (Conseil National de l’Ordre des Vétérinaires) au sein du Conseil Emploi Formation (CEF) de la filière équine, pour premier avis. Le sujet a été qualifié d’important et intéressant et allant dans le sens du respect du bien-être des équidés.

À cet égard le CNOV a émis un avis favorable à la mise en place de formations pour les personnes et transporteurs étant amenés à prendre en charge des équidés malades ou accidentés aussi bien pour leur propre sécurité que celle des équidés. Le principe de proposer des recommandations du mode de transport des animaux en fonction des situations rencontrées lui a semblé pertinente. L’idée de réalisation de fiches techniques à ce sujet (s’il n’en existe pas) a été évoquée, pour cela, il s’agira de contacter l’AVEF.

D’un point de vue législatif, il est en effet illégal pour les transporteurs d’administrer des médicaments ou réaliser des soins aux équidés. Cela relève des fonctions d’un vétérinaire, du propriétaire ou détenteur professionnel de l’équidé.

Proposition :

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est proposé de réaliser une enquête exploratoire auprès des professionnels proposant ce type de prestation afin de les identifier et de recenser les problématiques et besoins qu’ils auraient en commun.

%%%%%%%%